

Date de transmission de l'acte: 30/01/2025

Date de reception de l'AR: 30/01/2025

015-211502547-DE_002_2025-DE

AGEDI

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
VEYRIERES - Commune

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE_002_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	8
Date de la convocation : 22/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE.

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Régis ANDRIEUX

Représentés : Stéphanie CUEILLE représentée par Nicolas LACHAZE

Absents et Excusés : Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Pierre BABUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Engagement des dépenses d'investissement 2025

Madame le Maire expose à l'Assemblée les nouvelles dispositions relatives à la procédure budgétaire contenues dans la loi n° 88-13 du 6 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment la possibilité donnée au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025.

En effet, désormais dans l'attente du vote du budget primitif, le maire peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager des dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédit de la dette).

Dans un souci d'une gestion efficace des finances, Madame le Maire sollicite cette autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Autorise le Maire à appliquer l'article 15 de la loi n° 88-13 du 6 janvier 1988 pour les chapitres budgétaires, dans la limite des 25 % des sommes inscrites l'année précédente.

- Etablit les autorisations par opérations comme suit :

DE_002_2025

BUDGET GENERAL :

OPERATIONS	IMPUTATIONS BUDGETAIRES	MONTANTS CREDIT OUVERTS AU BUDGET 2024	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2025
• Bien mobilier, matériel	20421	25 500.00 €	6 375.00 €
• Construction	2313	114 548.74 €	28 637.18 €
• Autre matériel informatique	21838	1 666.41 €	416,60 €
• - Acquisition de matériel	2188	19 584,05 €	4 896.01 €
• Eclairage public	2041582	725.82 €	181.45 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Catherine MAISONNEUVE
Président de séance

Madame Marie-Pierre BABUT
Secrétaire de séance

